

ESWATINI • LESOTHO • NAMIBIE  
SEYCHELLES • ZIMBABWE



# LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LES POLITIQUES ADOPTÉES EN MATIÈRE DE MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE DANS CINQ PAYS DE LA SADC



Organisation  
internationale  
du Travail



Funded by the  
European Union



# SOMMAIRE

---



Eswatini ..... 2



Lesotho ..... 4



Namibie ..... 6



Seychelles ..... 8



Zimbabwe ..... 12



# ESWATINI

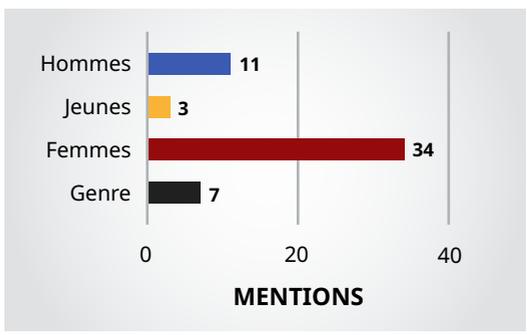
## Politique nationale en matière de migration de main-d'œuvre

Adoptée en 2023, la politique note que le cadre réglementaire actuel sur la migration de la main-d'œuvre dans le Royaume présente un certain nombre de lacunes qui empêchent le gouvernement de tirer pleinement parti de la migration. Il s'agit notamment de l'absence d'une approche sexospécifique de la migration de main-d'œuvre.

## Couverture des questions relatives au genre et aux femmes

La politique souligne que le contexte socio-économique a transformé le profil migratoire du pays, ce qui a poussé de nombreux Emaswati, en particulier les femmes et les jeunes filles, à entrer dans la clandestinité vers l'Afrique du Sud. Les femmes se retrouvent ainsi dans des emplois précaires et sont vulnérables à la traite et au trafic dans l'industrie du sexe sud-africaine.

Les niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité dans le pays ont entraîné une augmentation substantielle du commerce transfrontalier des femmes. Le fardeau du VIH et de la tuberculose, et leur impact sur les structures familiales,



2 • La prise en compte de la dimension de genre dans les politiques adoptées en matière de migration de main-d'œuvre

ont exacerbé la vulnérabilité des enfants, des filles et des jeunes femmes au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains, d'autant plus que le pays ne dispose pas d'une protection sociale adéquate.

Les femmes rurales d'Emaswati courent un plus grand risque de contracter le VIH, en raison de la proximité du pays avec les mines d'Afrique du Sud.

## **Orientation de la politique en matière d'égalité des sexes et de questions relatives aux femmes**

L'un des principes directeurs de ce PNMT concerne une politique et une mise en œuvre sensibles au genre et inclusives - reconnaissant la nature sexuée de l'emploi et de la migration au niveau local, national et sous-régional, et ses impacts associés sur les droits.

L'objectif de cette politique est de mettre en place un cadre non discriminatoire pour les migrations de main-d'œuvre, qui garantisse l'égalité des chances pour tous, *promeuve l'autonomisation des femmes* et contienne des dispositions pour les travailleurs et les demandeurs d'emploi, quel que soit leur niveau de compétences.

La politique ne mentionne aucun objectif ou action spécifique concernant les questions de genre dans les migrations ou les femmes en tant que groupe vulnérable.



# LESOTHO

---

## **Politique nationale en matière de migration de main-d'œuvre**

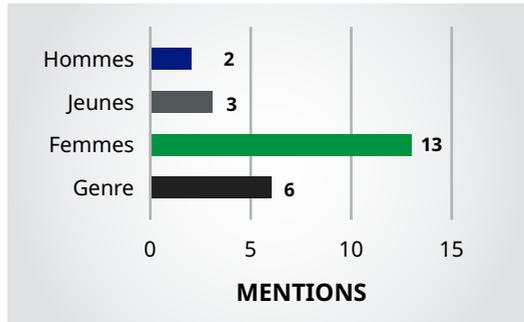
Adoptée en 2018, la politique de migration de main-d'œuvre a pour mission d'établir des cadres et des processus solides pour assurer une protection efficace et efficiente des travailleurs migrants basothos et de leurs familles tout au long du cycle de migration et soutien des accords de travail bilatéraux de qualité avec des pays souscrivant à des valeurs et principes similaires tout en appliquant les principes d'égalité de traitement entre les travailleurs basothos et les travailleurs migrants au Lesotho et en attirant et en conservant les compétences qui bénéficieront à l'économie et à la société du Lesotho.

Dans le cadre de ses objectifs, la politique vise à garantir que la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre au Lesotho est conforme aux normes internationales du travail et aux bonnes pratiques pertinentes, et qu'elle adhère aux dispositions régionales sur la migration de la main-d'œuvre ; et à sauvegarder les droits de l'homme des travailleurs migrants et de leurs familles à l'intérieur et à l'extérieur des frontières territoriales du Lesotho.

## **Couverture des questions relatives au genre et aux femmes**

La politique souligne que la migration des travailleuses peu qualifiées vers l'Afrique du Sud a commencé dès les années 1980 et n'a cessé d'augmenter depuis. En 2006, les femmes constituaient 30 % de l'ensemble des travailleurs migrants basothos en Afrique du Sud. Cette migration féminine vers l'Afrique du Sud s'est

faite le plus souvent sans papiers, exposant ces travailleurs à des conditions d'emploi et de vie précaires entre les deux pays. La politique note que de plus en plus de femmes envisagent de migrer, notamment pour effectuer des travaux domestiques et du commerce transfrontalier ; les travailleurs agricoles saisonniers sont désormais employés jusqu'au Cap-Occidental en Afrique du Sud.

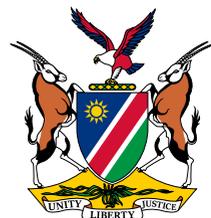


### **Orientation de la politique en matière d'égalité des sexes et de questions relatives aux femmes**

La politique n'offre aucune orientation politique visant spécifiquement les questions de genre dans la migration ou les femmes en tant que groupe vulnérable, tout en notant la vulnérabilité des femmes dans le domaine de la migration.

C'est dans le cadre de son plan d'action que la politique prévoit des actions spécifiques sur le genre et les questions relatives aux femmes dans la migration de main-d'œuvre :

- a. Construire l'approche du pays en matière de migration de main-d'œuvre en tant que politique de migration de main-d'œuvre fondée sur les droits, *sensible au genre*, orientée vers l'emploi et le développement ; et
- b. Concevoir *un module de formation sensible au genre* sur l'éducation aux droits du travail, la non-discrimination et la prévention de la violence, la diversité culturelle et les spécificités du Lesotho, à proposer aux employeurs pour qu'ils l'intègrent dans leurs programmes d'orientation afin de préparer les travailleurs migrants à l'intégration.



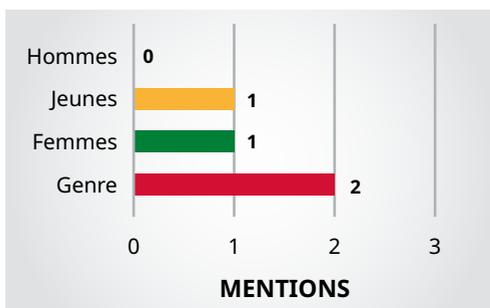
# NAMIBIE

## Politique nationale en matière de migration de main-d'œuvre

Adoptée en 2019, cette politique vise à faire de la Namibie un pays où les migrations de main-d'œuvre bien gérées contribuent de manière significative au développement économique du pays et à sa main-d'œuvre qualifiée, et où les travailleurs immigrés et les travailleurs namubiens à l'étranger sont employés de manière rémunérée et bénéficient d'une protection concrète. L'objectif de la politique est de garantir le développement et la mise en œuvre d'un système de migration qui ait un impact positif sur le développement des ressources humaines, la croissance économique et le travail décent pour tous en Namibie.

## Couverture des questions relatives au genre et aux femmes

La politique note qu'il y a une pénurie de compétences essentielles et une inadéquation des compétences dans le pays, ce qui entraîne un taux de chômage élevé, en particulier chez les femmes et les jeunes. En dehors de la section mentionnée ci-dessus, le document de politique générale est extrêmement neutre sur le plan du genre.



## Orientation de la politique en matière d'égalité des sexes et de questions relatives aux femmes

La politique n'offre aucune orientation politique visant spécifiquement le genre ou les questions relatives aux femmes dans le cadre de la migration de main-d'œuvre.





# SEYCHELLES

---

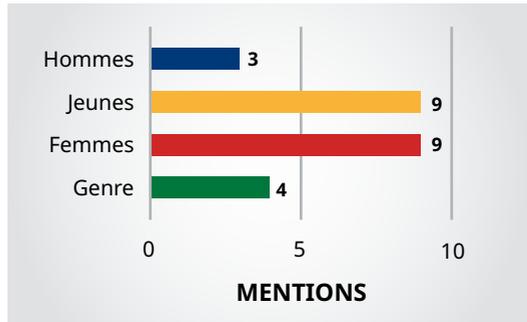
## Politique nationale en matière de migration de main-d'œuvre

Adoptée en 2019, la politique nationale en matière de migration de main-d'œuvre a pour objectif à long terme de contribuer au développement durable du pays grâce à une répartition équitable des avantages de la migration de main-d'œuvre pour tous. Sa mission est de fournir un cadre cohérent et réactif pour régler la migration de main-d'œuvre au niveau national, en contribuant à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, et en garantissant un travail décent et productif à tous les travailleurs.

Les principaux domaines d'intervention sont les suivants (i) la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre ; (ii) la protection des droits de tous les travailleurs, sur la base des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination ; (iii) les actions visant à attirer, retenir et développer les compétences nécessaires au marché du travail des Seychelles, en réponse aux *pénuries quantitatives et qualitatives de main-d'œuvre* ; et (iv) la garantie d'un recrutement équitable et efficace pour tous les travailleurs, *qui corresponde aux besoins du marché du travail et ne déplace pas les travailleurs locaux ou ne compromette pas les conditions de travail.*

## Couverture des questions relatives au genre et aux femmes

La politique souligne que la migration féminine représente environ 30 % des stocks de migration internationale, en raison de l'augmentation de la demande de travailleuses migrantes pour occuper des postes dans l'industrie légère, ainsi que pour les travaux domestiques et les soins à domicile. L'absence de statistiques ventilées par sexe sur les permis de travail a rendu difficile l'évaluation de l'ampleur de cette tendance.



La politique note que le gouvernement des Seychelles reconnaît que les catégories spécifiques de travailleurs migrants particulièrement exposées à des violations de leurs droits comprennent les femmes migrantes, les migrants occupant des postes peu qualifiés, en situation irrégulière, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Les travailleurs migrants sont souvent en situation précaire et occupent des emplois informels. Sans une protection adéquate des droits des travailleurs migrants, tous les travailleurs risquent de subir des pressions à la baisse sur les salaires et les conditions de travail.

La politique s'engage à faire en sorte que les interventions d'évaluation et de développement des compétences ne soient pas sexistes et ne reflètent pas la ségrégation professionnelle existante entre les hommes et les femmes sur le marché du travail.

## Orientation de la politique en matière d'égalité des sexes et de questions relatives aux femmes

Les orientations politiques en matière d'égalité des sexes et de questions relatives aux femmes, telles qu'elles sont mises en évidence dans le document d'orientation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

DOMAINES CLÉS D'INTERVENTION	RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIONS
<p><b>Gouvernance de la migration de la main-d'œuvre</b></p>	<p><i>Des données de qualité ventilées par sexe sur la migration de la main-d'œuvre sont produites et utilisées pour la prise de décisions politiques fondées sur des données probantes.</i></p> <p><b>ACTION :</b> Former un groupe de travail interministériel pour identifier les indicateurs prioritaires de la migration de main-d'œuvre avec des définitions harmonisées et des méthodes coordonnées de collecte de données. Les indicateurs prioritaires peuvent inclure des données quantitatives sur l'ampleur des stocks et des flux migratoires, ventilées par âge, sexe, pays d'origine et durée du séjour.</p>
<p><b>Protection des droits de tous les travailleurs</b></p>	<p><i>Les réglementations existantes pour la protection des travailleurs, notamment en ce qui concerne le respect des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination en termes de conditions de travail, sont appliquées, ainsi que l'accès à des conditions de vie décentes, en tenant compte des spécificités des travailleurs migrants, y compris les différences entre les sexes.</i></p> <p><i>Des données ventilées par sexe sur les abus et les violations de la législation et de la réglementation en matière de travail et d'immigration sont systématiquement collectées et appliquées.</i></p> <p><b>ACTION :</b> Collecte et diffusion systématiques, au sein des départements ministériels concernés, de données sur les violations de la législation du travail et de la sécurité et de la santé au travail, ventilées par sexe, âge, secteur, profession et nationalité des travailleurs, ainsi que sur les violations des règles de recrutement par les agences d'emploi privées, y compris les sanctions appliquées.</p>

DOMAINES CLÉS D'INTERVENTION	RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIONS
<p><b>Protection des droits de tous les travailleurs</b></p>	<p><i>Les travailleurs migrants ont accès à des informations et à des services de soutien leur permettant de jouir de leurs droits dans la pratique, y compris l'accès à la justice et à des services et informations spécifiques destinés aux femmes migrantes.</i></p> <p><b>ACTION :</b> mener des campagnes d'information ciblées sur les travailleurs migrants, en tenant compte des différences entre les sexes, afin de les sensibiliser à leurs droits, aux services juridiques disponibles et aux moyens d'enregistrer les griefs et de demander réparation en cas de violation des droits.</p> <hr/> <p><i>Les autorités compétentes, les partenaires sociaux et le grand public sont sensibilisés aux contributions positives de la migration ainsi qu'aux besoins spécifiques des travailleurs migrants.</i></p> <p><b>ACTION :</b> Mener des campagnes de sensibilisation à l'intention des organisations d'employeurs et de travailleurs, en mettant l'accent sur des questions telles que la rétention illégale de passeports et les conséquences du non-respect du salaire minimum, de la violence et du harcèlement au travail.</p>
<p><b>Attirer, retenir et développer les compétences</b></p>	<p><i>Programmes actifs du marché du travail</i></p> <p><b>ACTION :</b> Mise en œuvre d'un certain nombre de programmes relatifs au marché du travail, ciblant en particulier les jeunes et les femmes.</p>



# ZIMBABWE

---

## **Politique nationale en matière de migration de main-d'œuvre**

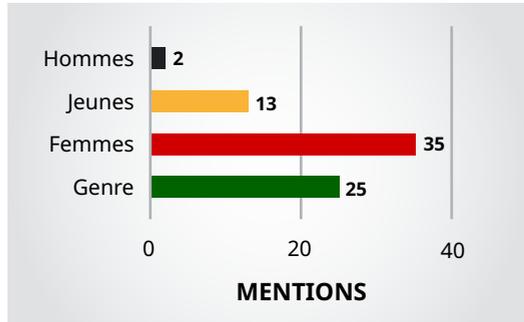
Adoptée en 2019, elle fournit un cadre pour établir un système de gestion des migrations de main-d'œuvre bien géré, durable et inclusif qui promeut la bonne gouvernance et une réglementation efficace des migrations de main-d'œuvre, et protège les droits des migrants de main-d'œuvre et de leurs familles. La politique vise à maximiser les avantages des migrations de main-d'œuvre entrantes et sortantes par une migration sûre, l'offre de conditions de travail décentes aux travailleurs migrants, en particulier aux travailleuses migrantes, et la protection de leurs droits humains et professionnels fondamentaux et de ceux de leur famille.

## **Couverture des questions relatives au genre et aux femmes**

La politique s'appuie sur une approche fondée sur les droits, qui tient compte de la nécessité de prévenir et de protéger les femmes contre les pratiques de recrutement abusives qui peuvent viser spécifiquement les femmes et les filles. Constatant la féminisation croissante des migrations internationales de main-d'œuvre, la politique comporte une section consacrée à l'approche sexospécifique des migrations de main-d'œuvre (section 2.8).

La politique note que la migration de la main-d'œuvre affecte différemment les femmes et les hommes, et que l'impact de la migration de la main-d'œuvre n'est pas neutre du point de vue du genre. Elle souligne que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par divers risques en raison de leur double

vulnérabilité accrue (en tant que migrantes et femmes). En outre, les femmes ont moins accès à l'information sur les possibilités de migration et d'emploi, les canaux de recrutement, et sont souvent moins bien préparées que les hommes à faire face aux



conditions de travail et de vie dans les pays de destination. D'où la nécessité de mettre en place des stratégies sexospécifiques et spécifiques aux femmes dans la politique afin de garantir la protection totale de tous les travailleurs migrants, en particulier des femmes.

## **Orientation de la politique en matière d'égalité des sexes et de questions relatives aux femmes**

La politique défend le principe de l'égalité de traitement en ce qui concerne l'accès à la protection sociale des travailleurs migrants. Elle promeut une approche fondée sur les droits, consciente de la nécessité de prévenir et de protéger les femmes contre les pratiques de recrutement abusives qui peuvent viser spécifiquement les femmes et les filles.

Il propose certaines des actions suivantes :

- Promouvoir les droits de l'homme et du travail pour les travailleurs migrants, hommes et femmes.
- Renforcer le rôle des services consulaires en créant des postes d'attachés du travail, avec une approche de recrutement inclusive qui tienne compte du genre, du handicap et de la jeunesse. Ces attachés devraient être formés à une approche inclusive de la protection des travailleurs migrants, fondée sur les droits.
- La disponibilité en temps voulu dans le domaine public d'informations officielles et de statistiques ventilées par sexe sur les migrations de

main-d'œuvre est essentielle pour l'élaboration de politiques rationnelles en la matière.

- Élaborer des outils pour le pré-départ et institutionnaliser la formation pré-départ couvrant les environnements de travail et de vie sûrs dans les pays d'accueil, l'assistance juridique et l'hébergement des travailleurs migrants en détresse dans les ambassades, dans la mesure où les ressources le permettent.
- Élargir la couverture de la sécurité sociale pour les travailleurs migrants, en particulier les femmes.
- Mettre en place une formation obligatoire sur le genre pour les agences qui ont le plus de contacts avec les femmes migrantes, y compris les autorités d'immigration, la police et les prestataires de services de santé.
- Mettre en œuvre des projets de développement communautaire des moyens de subsistance pour les rapatriés, en particulier pour les groupes les plus vulnérables (tels que les femmes, les jeunes, les handicapés physiques et les personnes vivant avec le VIH et le sida).

En ce qui concerne l'approche coordonnée du système d'information sur les migrations de main-d'œuvre, la politique note qu'un système d'information sur les migrations de main-d'œuvre complet et sensible au genre constitue une base transversale pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques liées aux migrations de main-d'œuvre.





## **INFORMATIONS DE CONTACT**

samm-project@ilo.org  
www.sammproject.org